



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 OCTOBRE 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_A204

OBJET : Aménagement du territoire - Prospective et aménagement de l'espace/ SCOT - Approbation de la convention de partenariat pour la mise en œuvre du projet Henri Fabre

Le 14 octobre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase municipal de Meyreuil, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 8 octobre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - ALBERT Guy - AMAROUCHE Annie - ARDHUIN Philippe - BACHI Abbassia - BARRET Guy - BASTIDE Bernard - BENKACI Moussa - BERNARD Christine - BONTHOUX Odile - BOUDON Jacques - BOULAN Michel - BOUVET Jean-Pierre - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - CALAFAT Roxane - CANAL Jean-Louis - CASTRONOVO Lucien-Alexandre - CESARI Martine - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - CORNO Jean-François - CRISTIANI Georges - de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe - DELAVET Christian - DEVESEA Brigitte - DI CARO Sylvaine - FERAUD Jean-Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARELLA Jean-Brice - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric - HOUËIX Roger - LAFON Henri - LAGIER Robert - LENFANT Gaëlle - LHEN Hélène - MALAUZAT Irène - MALLIE Richard - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MEÏ Roger - MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - NERINI Nathalie - PAOLI Stéphane - PELLENC Roger - PIZOT Roger - POLITANO Jean-Jacques - PRIMO Yveline - PROVITINA-JABET Valérie - RAMOND Bernard - RENAUDIN Michel - SALOMON Monique - SERRUS Jean-Pierre - SUSINI Jules - TALASSINOS Luc - TAULAN Francis - TRAINAR Nadia - YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : BURLE Christian suppléé par MAUNIER André

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique - AUGÉY Dominique donne pouvoir à MALAUZAT Irène - BALDO Edouard donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - CHAZEAU Maurice donne pouvoir à de SAINTDO Philippe - CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis - DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges - FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à TAULAN Francis - JOUVE Mireille donne pouvoir à ALBERT Guy - PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre - ROLANDO Christian donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - ROUVIER Catherine donne pouvoir à YDE Marcel - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à MERGER Reine - SLISSA Monique donne pouvoir à CALAFAT Roxane - TERME Françoise donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - ZERKANI Karima donne pouvoir à SUSINI JULES

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille - BORELLI Christian - BOYER Raoul - FILIPPI Claude - FREGEAC Olivier - LEGIER Michel - PEREZ Fabien

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Loïc GACHON donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 14 OCTOBRE 2014

Rapporteur : Loïc GACHON

Co-rapporteur : Roger PELLENC

Politique publique : Aménagement du territoire

Thématique : Prospective et aménagement de l'espace / SCOT

**Objet : Approbation de la convention de partenariat pour la mise en œuvre du projet
Henri Fabre
Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Le projet Henri Fabre, après une première phase de concertation avec les partenaires et d'état des lieux permettant la définition de priorités sur les 6 axes stratégiques identifiés, entre dans une phase plus opérationnelle avec la structuration d'une équipe chargée de mettre en place la collaboration entre les différents partenaires. A cet effet, il est proposé de valider une convention de partenariat régissant les relations entre les parties, le management du projet et l'engagement de principe sur les moyens matériels, financiers et humains mis en œuvre.

Exposé des motifs :

1- Rappel du contexte Henri Fabre

Lancé en 2011 lors de la conférence Régionale de l'Industrie Provence Alpes Côte d'Azur, le projet Henri Fabre, visant à promouvoir l'attractivité et la performance du territoire au

bénéfice des entreprises, a connu une première période de concertation avec l'ensemble des partenaires publics et privés de 2012 à fin 2013 avec la mise en place de 4 groupes de travail :

- GT 1 : techno-centre avec 3 sous-groupes (mécanique, matériaux et procédés du futur, services avancés à l'industrie, formation)
- GT 2 : relations Grands Comptes / fournisseurs dans une logique d'entreprises étendue
- GT 3 : offre territoriale étendue
- GT 4 : stratégie générale Henri Fabre

Lors du comité de pilotage d'octobre 2013, 6 axes stratégiques ont été définis avec pour chacun d'eux des priorités :

- la production : rendre plus performantes toutes les composantes du tissu industriel
- la recherche et l'innovation : doter le tissu industriel d'excellences technologiques, génératrices de marge
- l'entreprise étendue : innover et produire ensemble
- la formation : former aux besoins en compétences d'aujourd'hui et de demain
- l'offre territoriale : fournir aux acteurs industriels un territoire organisé pour leur développement
- l'offre de services aux entreprises : fournir aux entreprises une offre de services performante et personnalisée

Un cœur de zone composant l'offre territoriale économique a également été identifié, il est constitué des zones d'activités des Florides et Empallières sur MPM ainsi que de Vitrolles CAP Horizon.

2- La convention de partenariat

Après cette première étape de concertation, le projet Henri Fabre entre maintenant dans une phase de réflexion et de structuration afin de définir la forme et les modalités définitives permettant de mettre en œuvre les ambitions en terme de développement économique et d'emplois du secteur.

À cette fin, les différents partenaires (l'Etat, la région PACA, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, la CPA, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille Provence, la Caisse des Dépôts et Consignations, les Pôles Régionaux d'Innovation et de Développement Economique Solidaire (PRIDES) : Pégase, Capénergies, Eurobiomed, Mer Méditerranée, et Optitec, Airbus Helicopters, EDF, DAHER, Thalès Alénia Space) ont souhaité formaliser leur engagement respectif au travers d'une convention de partenariat permettant :

- d'organiser leurs relations
- d'organiser le management du Projet et d'en fixer les règles d'organisation et de fonctionnement

- de fixer l'engagement de principe des partenaires à apporter des moyens matériels, financiers et humains à la mise en œuvre du Projet.

C'est une convention de principe qui recense les engagements des partenaires qui feront l'objet de décisions ultérieures de la part des instances concernées.

Cet engagement peut prendre les formes suivantes :

- subventions publiques
- prestations fournies
- mise à disposition permanente
- mise à disposition de locaux
- mise à disposition d'équipements partagés

Cette convention est conclue pour la durée de la phase de préfiguration et prendra fin lors de la création d'une structure de gouvernance dotée de la personnalité juridique qui constituera le cadre opérationnel et de représentation des partenaires.

3- L'engagement de la CPA

La CPA a participé depuis le début à l'ensemble des réunions du projet Henri Fabre. Son engagement se matérialise principalement au travers du projet Vitrolles CAP Horizon qui a été identifié comme prioritaire dans ses 2 composantes :

- le volet urbain transports qui doit permettre de relier la gare VAMP et le plateau haut où se situe la zone d'activités des Estroublans et le centre urbain de la commune et de favoriser l'usage des transports en commun, s'articule autour des éléments suivants :

- la réalisation de la seconde phase d'aménagement de la gare VAMP
- l'extension de la ligne de BHNS du SMITEEB
- la création de voies de TCSP vers la gare SNCF de VAMP
- la création d'un maillage cyclable et cheminements doux vers les sites haut et bas du pôle
- l'aménagement d'une liaison mécanique.

- le volet développement économique qui repose sur la valorisation de 3 espaces :

- La zone des Estroublans : les espaces résiduels des parcelles acquises pour réaliser le pôle de services haut
- La zone de la Couperigne : les espaces de vacuité existants et potentiels
- La Cuesta : au droit de la gare et de part et d'autre de la liaison mécanisée.

Afin de mener à bien ce projet, par la délibération n°2013_A114 du 18 juillet 2013, le Conseil de Communauté a validé le lancement d'une ZAC d'intérêt communautaire et autorisé l'ouverture d'une autorisation de programme de 20 millions d'euros. En parallèle, un travail de maîtrise foncière est conduit en partenariat avec l'EPF et la commune de Vitrolles.

La CPA mène également en propre une étude de définition du programme économique de Vitrolles CAP Horizon pour répondre au mieux aux besoins existants et futurs. Et en partenariat avec MPM une étude de déplacements et de mobilité sur le périmètre d'influence de l'aéroport Marseille Provence et du projet Henri Fabre.

Il est proposé que le chef de projet de Vitrolles CAP Horizon soit désigné comme le référent technique du projet Henri Fabre.

Ces engagements sont retranscrits dans la convention.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L-5216-5 ;

VU l'avis de la Commission Développement Économique et Emploi en date du 1^{er} juillet - 2014 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 17 juillet 2014.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention de partenariat autour du projet Henri Fabre régissant les relations entre les partenaires, définissant son management et fixant l'engagement de principes des partenaires ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat ;
- **CONFIRMER** l'engagement de la CPA sur le projet Henri Fabre.

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE PROJET HENRI FABRE

Entre

La **Région Provence-Alpes-Côte d'Azur** représentée par le Président du Conseil Régional, Monsieur Michel VAUZELLE, dûment habilité par la délibération n°.....du..... ;

Ci-après dénommée « la Région »

D'une part,

Et

L'Etat, représenté par le Préfet de Région ;

Le Département des Bouches du Rhône ;

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix ;

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille Provence ;

La Caisse des Dépôts et Consignations ;

Le PRIDES pôle de compétitivité Pégase ;

Le PRIDES pôle de compétitivité Capénergies ;

Le PRIDES pôle de compétitivité Eurobiomed ;

Le PRIDES pôle de compétitivité Mer Méditerranée ;

Le PRIDES pôle de compétitivité Optitec ;

Airbus Helicopters ;

EDF ;

DAHER ;

Thalès Alénia Space ;

Ci-après dénommé les « partenaires »

D'autre part,

PREAMBULE

Les 34 priorités pour une nouvelle France industrielle, présentées le 12 septembre 2013 par le Président de la République à l'Elysée, témoignent de l'importance de renouer avec une industrie forte et compétitive. Les acteurs économiques et publics de Provence-Alpes-Côte d'Azur partagent cette volonté.

Le Projet Henri Fabre (ci-après le Projet) né en fin d'année 2011 à la suite de la Conférence Régionale de l'Industrie Provence-Alpes-Côte d'Azur, traduit la volonté commune des acteurs de déployer et mettre en cohérence des initiatives concrètes au service du développement industriel de la région. Sa dynamique repose en effet sur une démarche collective réunissant sur un « cœur de zone », les entreprises, les acteurs du monde de la formation, de la recherche et de l'innovation.

Au cœur de l'espace métropolitain, le Projet Henri Fabre se décline autour de deux axes majeurs pour lesquels les compétences indispensables sont présentes dans la région au sein des acteurs académiques, des institutionnels et des professionnels :

- mécanique, matériaux et procédés du futur
- service avancé à l'industrie

Ces deux thématiques ont vocation à venir irriguer des filières industrielles régionales, matures et porteuses de développement économique, et principalement :

- l'Aéronautique, forte de ses 27 000 emplois en région et de ses grands projets autour des hélicoptères, des dirigeables et des systèmes de drones...
- l'Énergie, forte de ses 50 000 emplois en région et des nombreux grands projets qui lui sont liés : ITER, réacteur Jules HOROWITZ, Hydraulique,...

Ces filières, en croissance et génératrices d'effets d'entraînement pour de nombreux autres secteurs (naval, biomédical, photonique-imagerie, ...), seront les pionnières puis les ambassadrices du nouveau modèle industriel incarné par le Projet Henri Fabre.

Henri Fabre a aussi pour vocation d'instaurer une nouvelle relation qualitative entre grands donneurs d'ordres et fournisseurs, afin d'enrichir et renforcer leur communauté de destin, notamment au profit de la croissance et de l'économie régionale, tout en encourageant la diversification des PME de l'écosystème par l'accès à plusieurs donneurs d'ordre.

De plus, ce Projet créateur de valeurs et d'emploi nécessite de pouvoir apporter des réponses concrètes aux problématiques d'emploi et de formation de l'écosystème. Ainsi, les formations et leurs organismes visés par les axes du Projet sont fortement mobilisés et renforcés, et le besoin des entreprises anticipé.

Le Projet, qui a pu d'ores et déjà entrer en phase opérationnelle grâce à la disponibilité des offres foncières et immobilières du Technoparc des Florides est actuellement dans sa phase d'étude, de définition et de structuration, au cours de laquelle les partenaires engagent les actions nécessaires à l'aboutissement de la création effective du Technocentre.

Dans ce contexte, les partenaires qui entendent acter leur volonté de participer au Projet ainsi que d'organiser leur collaboration dans la mise en œuvre du Projet ont convenu de ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention (ci-après la Convention) a pour objet de définir les modalités relatives à la mise en place d'une équipe de transition pour définir la gouvernance optimisée du Projet et envisager ultérieurement une convention opérationnelle sur la feuille de route du Projet et les modalités décrites ci-dessous :

- organiser leurs relations ;
- organiser le management du Projet et en fixer les règles d'organisation et de fonctionnement ;
- fixer l'engagement de principe des partenaires à apporter des moyens matériels, financiers et humains à la mise en œuvre du Projet.

Article 2 - L'ambition du Projet

- 120 hectares organisés pour la performance industrielle au cœur de la Provence
- Une capacité d'accueil pour 7000 emplois à l'horizon 2020
- Un pôle stratégique d'innovation, d'activité et de développement pour quatre filières fers de lance de l'économie régionale : l'Aéronautique, l'Énergie, les dispositifs médicaux et le Naval
- Un modèle d'organisation d' « entreprise étendue » gagnant-gagnant pour les PME et grands groupes avec un mot d'ordre « innover et produire ensemble »
- Un technocentre de référence mondiale autour de deux axes stratégiques clés : la mécanique, les matériaux et procédés du futur et les services innovants avancés aux Industries
- De nouveaux partenariats entre acteurs industriels et acteurs de la recherche basés sur le partage de ressources, de compétences et de projets, avec une volonté d'assurer le transfert technologique du monde universitaire vers le monde industriel
- Un management de projet public-privé inédit : un territoire efficient pour une industrie performante

Article 3 - Les 6 axes stratégiques du Projet

Le Projet Henri Fabre a pour objectifs d'animer, d'organiser et de promouvoir le territoire au service de l'attractivité et de la performance industrielle. Il a aussi pour vocation d'instaurer une nouvelle relation qualitative entre grands donneurs d'ordres et TPE/PME/ETI, pour enrichir et renforcer leur communauté de destin, notamment au profit de la croissance de l'économie régionale.

- ❖ La production : Rendre plus performantes toutes les composantes du tissu industriel

Le Projet Henri Fabre propose un nouveau modèle industriel qui vise à :

- accompagner la croissance des donneurs d'ordres et développer leur écosystème
- accroître la compétitivité des PME
- générer des pistes de croissance et de diversification inter-filières grâce à un hébergement et une mise en réseau de tous les acteurs (entreprises donneurs d'ordre et PME, ateliers relais...) qui développent et commercialisent des produits et leurs services dans la chaîne de valeur de l'aéronautique, de l'énergie, du médical et du naval.

- ❖ La recherche et l'innovation : Doter le tissu industriel d'excellences technologiques, génératrices de marges

A travers le Projet Henri Fabre, le tissu industriel régional va développer des technologies d'excellence et devenir une référence dans deux domaines d'expertise stratégiques : matériaux, procédés et mécanique du futur et Ingénierie de services innovants aux industries. Dans le domaine de la mécanique, et à titre d'exemple : INOVSYS, plateforme mutualisée d'innovation (PFMI), constitue un maillon essentiel de cette composante. Elle offrira des prestations de formation/recherche-innovation-transferts technologiques dans le domaine de la mécanique à haute valeur ajoutée. Elle fédérera les partenaires techniques et scientifiques, les PME et les grandes entreprises en vue de réaliser des prestations mécaniques à valeurs ajoutées, assurant ainsi la montée en gamme des PME de l'écosystème. Des plateformes mutualisées compléteront les moyens industriels disponibles chez INOVSYS, assurant ensemble la mutualisation d'équipements de pointe et de compétences de haut niveau au service des industries de l'aéronautique et de l'énergie, ainsi que des autres filières.

Dans le domaine des services, outre la recherche de l'excellence technologique, le Projet Henri Fabre concentrera une partie de son action sur le développement de programmes de recherche et d'innovation sur les services nouveaux afin d'aider l'industrie régionale à gagner la révolution des usages : à titre d'exemple, la gestion des flux logistiques et l'intégration industrielle, ou la simulation et la réalité virtuelle.

Ce pôle, tout comme le pôle mécanique, mettra à disposition de l'écosystème des plateformes de moyens mutualisés afin d'accélérer la maturation des innovations technologiques.

❖ L'entreprise étendue : Innover et Produire ensemble

L'entreprise étendue est une nouvelle manière de faire concevoir des projets d'innovation ouverte et de production entre grandes entreprises régionales et leurs sous-traitants à travers les axes stratégiques mécanique, matériaux, procédés du futur et des services avancés à l'industrie.

Le Projet Henri Fabre met à disposition des grandes entreprises signataires une panoplie d'outils de développement de leur écosystème :

- l'innovation ouverte : organiser le repérage technologique auprès des PME afin de trouver des innovations pour les programmes des grandes entreprises
- l'éthique RH : établir des relations plus équilibrées en matière de recrutement conjuguant attractivité des grandes entreprises et préservation des ressources humaines dans les PME
- la propriété intellectuelle : des accords de propriété intellectuelle adaptés aux enjeux et aux situations industrielles
- le planning de charge : donner une visibilité suffisante à sa chaîne logistique pour que les PME puissent anticiper sur leurs besoins en investissement et avoir une visibilité sur leur plan de charge
- l'international : faire participer les PME aux compensations offset de la grande entreprise exportatrice, mettre à disposition les empreintes à l'international des Donneurs d'Ordre (DO) pour faciliter le déploiement à l'export des PME
- le numérique : développer des outils numériques d'interface entre les grandes entreprises et les PME (pilotage de la chaîne logistique, partage de l'information, documentation interactive...)...

❖ La formation : Former aux besoins en compétences d'aujourd'hui et de demain

Du compagnon à l'ingénieur/chercheur, la formation sera déployée pour permettre de satisfaire les besoins et la demande des industries concernées. Il sera nécessaire d'adapter les formations de base (mécanique, productique, chaîne logistique) du monde industriel en coordination avec les axes académiques pour atteindre une taille critique et un contenu innovant de qualité.

Enfin, il est très important de stimuler la demande des élèves, de promouvoir et valoriser les métiers techniques en travaillant sur leur attractivité.

Des regroupements de formation sont prévus sur la zone et des labellisations de formation par le projet sont en cours, de manière à indiquer les formations les plus stratégiques pour répondre aux besoins des entreprises de toutes tailles de l'écosystème.

- ❖ L'offre territoriale : Fournir aux acteurs industriels un territoire organisé pour leur développement

A l'heure où les métropoles du monde sont en compétition pour attirer et retenir les meilleures entreprises, la qualité d'aménagement, la disponibilité et la souplesse d'une offre de parcs d'activités dédiés, la fluidité des transports, la qualité des infrastructures, la disponibilité de logements et de foncier, la rapidité des prises de décision sont des facteurs de compétitivité aussi importants que l'innovation et l'organisation industrielle.

L'un des tout premiers chantiers lancés dans le cadre du Projet Henri Fabre est la mise en place d'une offre territoriale de haute qualité en matière de transports, de foncier économique et de logements s'appuyant sur une vision globale de l'espace métropolitain.

Les travaux conduits dans ce chantier par l'ensemble des acteurs territoriaux concernés (collectivités locales, autorités organisatrices de transport...) poursuivent un objectif constant : permettre aux acteurs industriels et aux salariés de s'épanouir en disposant de tous les moyens nécessaires au bon fonctionnement et au développement de leur activité ainsi qu'à leur vie quotidienne.

Par ailleurs, les zones du Projet se veulent être exemplaires et innovantes sur les plans environnementaux et RSE.

- ❖ L'offre de services aux entreprises : Fournir aux entreprises une offre de service performante et personnalisée

Un guichet unique des entreprises sera installé afin de faciliter les démarches des entreprises souhaitant s'installer sur la zone. Des services mutualisés de grande qualité seront également proposés aux entreprises (pépinière et village d'entreprises, accompagnement à la croissance, accompagnement individuel à l'amélioration des performances opérationnelles, service de très haut débit, dispositifs de calculs partagés, espaces verts, conciergeries, crèches...) afin de donner des conditions de services et d'accueil performants, rivalisant avec les meilleurs campus d'entreprises.

Article 4 – Périmètre

Le Projet s'appuie sur un cœur de zone regroupant le Technoparc des Florides (à Marignane), le Parc d'Empallières (à Saint-Victoret) et Cap Horizon (à Vitrolles). Il a été retenu par les partenaires pour accueillir les entreprises attirées dans cette dynamique nouvelle.

L'identification de cette offre de localisation possible dès l'origine du Projet Henri Fabre, démontre la forte volonté de « jeu collectif » des acteurs territoriaux, et constitue un facteur-clé de réussite dans l'évolution programmée du Projet entre ses phases de démarrage et de décollage.

La dynamique du Projet Henri Fabre rayonnera sur le pourtour de l'Etang de Berre et interagira avec d'autres grands projets territoriaux (notamment la zone d'activité aéronautique à Istres).

Il conviendra de s'assurer à chaque étape d'avancement que l'offre territoriale répond bien aux attentes du Projet Henri Fabre.

Article 5 – Le Technocentre et les infrastructures emblématiques du Projet

Le Technocentre qui sera localisé sur le Technoparc des Florides, est l'infrastructure emblématique du Projet et il hébergera l'ensemble des thématiques et composantes évoquées précédemment.

C'est un espace de rencontres, de regroupement et de mutualisation des compétences (chercheurs, enseignants, opérateurs spécialisés), des machines et d'équipements innovants, de locaux adaptés à l'ambition.

Il sera par essence une réalisation collaborative impliquant des industriels de toutes tailles, des écoles, des laboratoires et les pôles de compétitivité intéressés, mais aussi des projets nationaux concernés par les domaines d'excellence visés.

Article 6 – Les partenaires du Projet

Article 6.1 - Membres fondateurs premiers signataires de la convention partenariale

- Etat
- Région
- Département des Bouches du Rhône
- Communauté du Pays d'Aix
- Marseille Provence Métropole
- Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence
- Caisse des Dépôts et Consignations
- Pôles de compétitivité et PRIDES :

- Pégase
- Capénergies
- Eurobiomed
- Mer Méditerranée
- Optitec
- Entreprises :
 - Airbus Helicopters
 - EDF
 - DAHER
 - Thalès Alenia Space

Article 6-2- Autres membres fondateurs

- Partenaires institutionnels :
 - Rectorat d'Aix Marseille
 - Rectorat de Nice
 - Aix Marseille Université
 - Université de Nice Sophia Antipolis
 - Arc Mécanique Méditerranée
 - UIMM PACA
 - CFAI AFPI
 - Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers
 - Ecole Mines Paris tech
 - Ecole Centrale Marseille
 - Ecole d'ingénieurs Seatech
- Collectivités territoriales :
 - Vitrolles
 - Marignane
 - Saint Victoret
 - Agglomération Provence
 - SAN Ouest Provence
- Entreprises :
 - Inovsys SAS
 - Weir
 - Bonnans
 - Solution F
 - CETIM
 - Oxytronic / PIEME
 - CEA

Il doit être souligné que ces membres sont susceptibles de signer ultérieurement la présente convention.

Article 7 – Management du Projet

Article 7-1- Organisation générale actuelle

Dans la première étape, phase d'étude et de définition du Projet, la gouvernance du Projet a été assurée à travers deux instances :

- l'assemblée des partenaires fondateurs qui se réunit en Comité de Pilotage du Projet (COPIL) à travers un bureau constitué par collège. De vocation stratégique, le COPIL est responsable des arbitrages nécessaires à la définition et conduite du Projet : révision du périmètre du Projet, orientation des priorités, révision des délais, mise en place des structures opérationnelles.
- le Comité de Direction du Projet (CODIR) pour la phase étude est constitué des membres fondateurs dans une configuration plus restreinte dont le rôle est de suivre l'avancement concret des différents groupes de travail.

Des groupes de travail techniques par thème, composés de représentants des partenaires concernés, ont eu à charge d'en définir le contenu et les limites et de proposer aux instances de gouvernance les solutions opérationnelles à déployer.

Un Codir restreint a été récemment mis en place, afin de favoriser les décisions plus opérationnelles nécessaires au bon déroulement du Projet.

Article 7-2- L'équipe projet de préfiguration

L'équipe projet est structurée autour d'un directeur de projet avec des groupes de travail thématiques animés par les responsables de projet. Ensemble ils co-produisent les feuilles de route et les livrables du grand projet.

Le secrétariat général et la gestion administrative et financière sont portés par l'Agence Régionale pour l'Innovation et l'Internationalisation des entreprises de Provence-Alpes-Côtes-d'Azur (ARII).

Article 7-3- L'équipe projet à venir

L'équipe permanente est prévue comme suit :

- Un responsables pôle mécanique, matériaux et procédés du futur,
- Un responsable pôle services avancés à l'industrie,
- Un responsable usine étendue,
- Un responsable services et vie sur le site

Cette équipe est complétée par des personnes ressources, désignées par leur établissement de rattachement, dont la coordination est assurée en subsidiarité par l'équipe permanente :

- Un responsable communication marketing délégué par la CCIMP
- Un responsable formation délégué par le Rectorat de l'Académie d'Aix Marseille,
- Un responsable interface grandes entreprises / projet délégué par Airbus Hélicoptère,
- Un responsable offre territoriale (transport, foncier économique, logement) délégué par l'Etat
- Les responsables aménagement développement commercialisation des Parcs d'activité dédiés Henri Fabre délégué par la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix et par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Article 8 – Engagements des partenaires

Article 8-1 – Engagements des partenaires en phase de préfiguration

L'état des engagements financiers ou en nature des partenaires dans la phase de préfiguration du Projet est annexé à la présente convention.

Article 8.2 – Ressources

Les partenaires s'engagent à apporter les ressources nécessaires à la mise en œuvre de cet ambitieux projet qui peuvent prendre la forme :

- de subventions publiques ;
- de prestations fournies ;
- de mise à disposition de personnels ;
- de mise à disposition de locaux ;
- de mise à disposition d'équipements partagés.

Il est entendu entre les partenaires que les mises à disposition de personnels, locaux ou d'équipements sont sans contrepartie financière.

L'équipe projet mise en place pour assurer la mise en œuvre du Projet Henri Fabre peut bénéficier de mises à disposition de la part de l'état, des collectivités territoriales, des établissements publics ou des entreprises. Le personnel mis à disposition par la conclusion d'une convention de mise à disposition conserve son statut d'origine, le partenaire employeur gardant à sa charge le salaire ou le traitement, la couverture sociale, les assurances.

De même, les locaux, les équipements, et tout matériel, mis à la disposition par les partenaires, par la conclusion d'une convention de mise à disposition restent la propriété de ceux-ci.

Chaque partenaire doit supporter ses propres dépenses et coûts relatifs à l'exécution du Projet. Dans le cadre de la présente, chaque partenaire n'est responsable que des coûts et dépenses auxquels il s'est engagé.

Article 8.3 – Equipe projet

L'équipe projet mise en place pour assurer la mise en œuvre du Projet Henri Fabre peut bénéficier de détachements ou de mises à disposition de la part de l'état, des collectivités territoriales, des établissements publics ou des entreprises.

Article 9 – Durée

La convention est conclue pour la durée de la phase de préfiguration et prendra fin lors de la création d'une structure de gouvernance dotée de la personnalité juridique qui constituera alors un cadre opérationnel et de représentation formelle entre les Partenaires afin de prolonger les travaux réalisés dans le cadre des présentes.

Article 10 - Confidentialité

Chacun des Partenaires transmettra aux autres les seules Informations Confidentielles, dont il est propriétaire ou détenteur, qu'il jugera nécessaire de communiquer aux autres pour la mise en œuvre du Projet. Les autres Partenaires s'engagent à les utiliser pour les seuls besoins de cet objectif. Aucune disposition de la Convention ne peut être interprétée comme obligeant l'un des Partenaires à divulguer ses Informations Confidentielles aux autres.

Les Partenaires conviennent que sont confidentielles toutes informations ayant trait au Projet Henri Fabre dans son ensemble ou à l'un des Partenaires de façon générale divulguées par l'un des Partenaires aux autres qui a pris le soin de préciser que ces dernières sont Confidentielles, et ce quel qu'en soit l'objet (technique, industriel, financier, commercial ...), la nature (savoir-faire, méthodes, procédés ...), le support (documents écrits ou imprimés, CD Rom, disquettes informatiques, dessins ...), et le mode de transmission (écrit, oral, informatique, y compris réseaux et/ou messageries électroniques).

Les Partenaires qui reçoivent une Information Confidentielle d'un autre Partenaire, s'engage pendant la durée de la Convention et pendant les cinq (5) ans qui suivent la fin de la Convention, à ce que les Informations Confidentielles :

- soient protégés et gardés strictement confidentielles
- ne soient communiquées qu'aux seules personnes (de son personnel, sous-traitants et autres) ayant à en connaître pour les besoins de la mise en œuvre du Projet, dûment informées du caractère confidentiel de ces informations, et sous réserve qu'elles soient tenues à une obligation de confidentialité identique à celle résultant des présentes.
- ne soient utilisées par lesdites personnes que pour la mise en œuvre du Projet.

- ne soient copiées, reproduites ou dupliquées totalement ou partiellement qu'aux fins de mise en œuvre du Projet.

Toutes les Informations Confidentielles et leurs reproductions, transmises par un Partenaire aux autres, resteront la propriété de ce dernier, sous réserve des droits des tiers, et devront lui être restituées ou détruites sur sa demande.

Chaque Partenaire reconnaît que rien dans la présente Convention ne doit être interprété comme conférant aux autres un droit quelconque (au terme d'une licence ou par tout autre moyen) sur les Informations Confidentielles.

Article 11- Communication

Tout projet de communication relatif au Projet sous quelque support ou forme que ce soit, par l'un des Partenaires devra durant la durée de la Convention et les deux ans qui suivront son expiration, recevoir l'accord de l'équipe projet ou de son Responsable de communication. Les Partenaires conviennent que tout projet de communication relatif au Projet doit intervenir dans le respect des obligations de confidentialité et des droits de propriété intellectuelle des Partenaires.

Les projets de communication seront à cet effet communiqués au Responsable de communication systématiquement pour validation.

Article 12 - Marque et autre signe distinctif

Chaque Partenaire reste titulaire des marques et autres signes distinctifs dont il est propriétaire. Lui seul peut les exploiter. Les autres Partenaires ne sont pas autorisés à en faire usage.

Les Partenaires ont décidé de dénommer le Projet « Projet Henri Fabre ».

Fait à,

le

**Le Préfet de Région Provence-Alpes-
Côte d'Azur**

Michel CADOT

**Le Président du Conseil Régional
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Michel VAUZELLE

**Le Président de Marseille Provence
Métropole**

Guy TEISSIER

**Le représentant de la Caisse des Dépôts
et Consignations**

Elisabeth VIOLA

**Le Président du Conseil Général des
Bouches-du-Rhône**

Jean-Noël GUERINI

**Le Président de la Communauté du
Pays d'Aix**

Maryse JOISSAINS-MASINI

**Le Président de la Chambre de
Commerce et d'Industrie de Marseille
Provence**

Jacques PFISTER

Le représentant du PRIDES Pégase

Michel FIAT

**Le représentant du PRIDES
Capénergies**

Christian BONNET

**Le représentant du PRIDES
Eurobiomed**

Jacquie BERTHE

**Le représentant du PRIDES Mer
Méditerranée**

Bernard SANS

Le représentant du PRIDES Optitec

Jean-Claude NOACK

Le représentant de Airbus Helicopters

Gérard GONINET

Le représentant de EDF

Anne-Marie COLOMBIER

Le représentant de Daher

Patrick DAHER

Le représentant de Thalès Alénia Space

Michel FIAT

Annexe 1

Engagements financiers ou en nature des partenaires dans la phase de préfiguration du Projet Henri Fabre

Les financements mobilisés par la Région à ce jour :

EQUIPE PROJET

Le financement d'un renfort temporaire pour la coordination et l'ingénierie du Projet Henri Fabre de 6 mois porté par le PRIDES Pégase a été voté en décembre par la Région pour un montant de 19 200 € sur un coût de 24 k€.

La Région mobilise un quart d'ETP annuel depuis 2012.

USINE ÉTENDUE

L'action collective « accompagnement collectif pour l'intégration de nouvelles PME innovantes chez les deux grands donneurs d'ordres régionaux » portée par le PRIDES Pégase financée par la Région et les projets du grand emprunt, a produit des outils de repérage de l'innovation par les grandes entreprises et d'accompagnement à l'industrialisation de PME qui va être déclinée sur le Projet Henri Fabre.

L'action collective performance industrielle GIFAS portée par le PRIDES Pégase. Le coût total de l'opération s'élève à 222 000 € pour un montant subventionnable de 159 800 € et une subvention régionale de 111 000 €.

MÉCANIQUE, MATÉRIAUX ET PROCÉDÉS DU FUTUR

La Région a participé au financement des activités de l'association Inovsys à hauteur de :

- 414 920 € pour les équipements des laboratoires :
 - 148 000€ et 200 000€ pour l'ENSAM,
 - 66 920 € pour l'école des mines,
- 20 000 € pour les études d'ingénierie du projet de PFMI.

OFFRE TERRITORIALE (TRANSPORT, FONCIER ÉCONOMIQUE, LOGEMENT)

Opérations en cours :

La Région est partie prenante des dossiers suivants :

- Halte d'Arenc : le coût du projet est estimé à plus de 3,2M€ dont plus de 1,9M€ apportés par la Région (58,5%) ;
- Pôle intermodal de Salon de Provence : le coût est estimé à plus de 18M€ dont 4,3M€ apportés par la Région (soit 23,8%) ;
- Amélioration de l'accessibilité de la Gare VAMP située sur la zone d'activités jouxtant Airbus Hélicoptère ;
- Vitrolles Cap Horizon, VAMP II - liaison plateau Estroublans, pôle de vie/service et liaisons aérogares, pour ce faire des opérations complémentaires sont indispensables (Cap Horizon, BHNS du SMITEEB, allongement des quais...) ;
- Gare de Pas des Lanciers : projet d'augmentation des capacités de stationnement et d'amélioration des conditions d'accueil des usagers, d'accessibilité et d'intermodalité. Protocole d'intentions approuvé par la Région par délibération n°14-156, comprenant une première maquette financière faisant état d'un investissement de près de 9M€ de travaux. Etude de faisabilité SNCF et études préliminaires ;
- Etudes sur la réouverture au service voyageur de la ligne ferroviaire Aix –Etang de Berre (desserte du pôle de Rognac) et sur l'augmentation de capacité des voies littorales avec la création de nouveaux points d'arrêts (St André /Cap Pinède).
- Liaison TER Toulon / Miramas via la Blancarde : inclus dans le Contrat d'Exploitation (avenant n°29 - juin 2014) ;
- Voie réservée sur autoroute : ouverture du premier tronçon en octobre sur A7 entre l'échangeur de Plombières et le carrefour Leclerc, à l'entrée de Marseille. La Région a participé à hauteur de 10% sur un coût total de 1 200 000€).
- Parc relais Rognac: étude en cours sur l'extension du parking. Rénovation gare et mise en accessibilité PMR infrastructures ferroviaire 2 ;
- Prolongement BHNS SMITEEB vers parc des Florides ;

FORMATION

Dans le cadre du Programme Régional d'Apprentissage de février 2014, 2 formations supplémentaires ont été ouvertes : un Bac professionnel Technicien d'Usinage et un BTS Industrialisation des produits mécaniques. Inscrites à la carte du CFAI 13, elles sont mises en œuvre dans les Lycées Professionnels Léonard de Vinci et des Remparts, avec une participation régionale au fonctionnement de ces formations d'environ 30 K€.

Les financements mobilisés par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à ce jour :

EQUIPE PROJET

Au sein de la Direction de Pôle Economie et Attractivité du Territoire comme de la Direction de l'urbanisme, de l'aménagement et du Foncier, les équipes de MPM assurent en régie l'aménagement et la commercialisation du Technoparc des Florides et du Parc d'Empallières.

En ETP annuel, ces opérations représentent a minima 3 collaborateurs dont la montée en charge remonte à 2005.

PLATEFORMES

MPM a financé la mission de préfiguration d'INOVSYS à hauteur de 15 K€ et le CEFH pour la même somme.

OFFRE TERRITORIALE (TRANSPORT, FONCIER ECONOMIQUE, LOGEMENT)

Dès 2005, à l'annonce des très fortes ambitions de développement d'Eurocopter, MPM a orienté ses projets d'aménagement de Parcs d'activités à Marignane et Saint Victoret vers les besoins de la filière aéronautique afin de permettre l'accueil de fonctions ou de sous-traitants devant quitter le site de Marignane et l'implantation de nouvelles entreprises souhaitant développer relations commerciales et synergies avec Eurocopter.

Aujourd'hui, l'offre constituée par le Technoparc des Florides (opérationnel depuis 2010) et le Parc d'Empallières (mise sur le marché en 2015) constitue le cœur des solutions immobilières du Projet Henri Fabre.

Le Technoparc des Florides, avec 60 hectares commercialisables, représente pour MPM un investissement de près de 40 millions d'euros. Le Parc d'Empallières représentera de l'ordre de 19M€ d'investissement. Les deux parcs s'inscrivent dans un système de management environnemental ISO 14001.

MPM a d'ores et déjà dédié ces deux opérations majeures au Projet Henri Fabre.

En complément de ces deux opérations, MPM aménage en bordure de l'A55 le Parc des Aiguilles dédié uniquement aux activités logistiques.

En partenariat 50/50 avec le CG13, un investissement de 8,5M€ est réalisé pour mettre à quatre sens l'échangeur de Carry, destiné à être l'échangeur de desserte des deux Parcs des Florides et des Aiguilles.

En partenariat avec la Région, le CG13, l'Etat, la SNCF et RFF, MPM contribue à la reconfiguration pour environ 9M€ de la Gare TER de Pas des Lanciers destinée à être la gare de desserte du Technoparc des Florides (via l'ouverture en septembre 2013 d'une ligne ad hoc du SMITEEB) et du Parc d'Empallières. En partenariat avec CG13 et SMITEEB, MPM contribuera à l'aménagement du Pôle d'échange des Florides.

Depuis 2010, MPM a développé sur le Technoparc des Florides, en complément de son offre foncière et via des partenaires privés, une offre de locaux industriels et de bureaux à la location ou à la vente : un déploiement et une démarche commerciale proactive qui ont permis d'accompagner l'implantation à mars 2014 d'environ 1600 emplois directement en cohérence avec le Projet Henri Fabre.

Dans la même logique et avec le soutien financier de MPM et du CG13, la Pépinière Histoire d'Entreprises est opérationnelle depuis septembre 2013, diversifiant ainsi l'offre de localisation des projets.

En avance de phase du déploiement à venir d'un marketing propre au Projet Henri Fabre, MPM s'est engagé dès 2013 dans un programme de communication et d'accueil de grands comptes aéronautiques en partenariat avec les industriels et les acteurs d'Henri Fabre.

Pour anticiper et répondre à la demande des acteurs d'Henri Fabre, MPM a mené une étude permettant de définir les besoins actuels en services aux entreprises et aux salariés et assure la maîtrise d'ouvrage de l'étude du schéma directeur du Technocentre et de la programmation de sa première phase.

Les financements mobilisés par la Caisse des Dépôts et Consignations à ce jour :

PLATEFORMES

La Caisse des Dépôts soutient depuis leur lancement les pôles de compétitivité dont l'objectif est de rapprocher le monde de l'enseignement et de la recherche de celui de l'entreprise dans le but de développer un écosystème territorial de l'innovation.

Dans ce cadre, l'Etat a choisi la Caisse des Dépôts comme gestionnaire de l'action « plateformes mutualisées d'innovation (PFMI) » du PIA. A ce titre, le dossier de PFMI déposé par l'association INOVSYS a été, après un travail préparatoire avec les équipes de la Caisse des Dépôts, présenté au Comité d'Engagement Investisseur Avisé du PIA qui, dans sa séance de décembre 2013, a donné son accord pour prendre une participation en fonds propres d'un montant maximal de 840 K€ au capital de la plateforme aujourd'hui en cours de constitution.

OFFRE TERRITORIALE (TRANSPORT, FONCIER ECONOMIQUE, LOGEMENT)

La Caisse des Dépôts par l'intermédiaire de sa direction des fonds d'épargne, finance, par des prêts à long terme, les projets structurants du secteur public local. A ce titre, sont en cours de financement sur le périmètre du projet Henri Fabre, le pôle d'échange multimodal de Salon de Provence ainsi que la future ligne BHNS portée par le SMITEEB.

La Caisse des Dépôts portera une attention particulière, en tant qu'investisseur d'intérêt général et dans le respect de ses principes d'intervention, aux futures opérations emblématiques du Projet Henri Fabre que ce soit en immobilier tertiaire ou d'activité.

La Caisse des Dépôts pourra participer au financement d'études et s'appuyer sur les expertises dont elle dispose pour accompagner la mise en œuvre opérationnelle du Projet.

Les financements mobilisés par la Communauté du Pays d'Aix à ce jour :

EQUIPE PROJET

Au sein de la Communauté du pays d'Aix, un directeur a été désigné comme le chef de projet de Vitrolles CAP Horizon, ZAC d'intérêt communautaire. Il est assisté dans la mise en œuvre de cette opération ainsi que tous les dossiers connexes par un cadre A responsable de la cellule Aménagement et une assistante. Une équipe projet interne à la CPA est mobilisée sur les champs de l'aménagement, des transports, de l'économie et du juridique. La CPA travaille aussi en collaboration étroite avec la Ville de Vitrolles sur ce projet, et est accompagnée par l'EPF

En ETP, le suivi de ce projet dans son ensemble représente : quatre postes de catégorie A et un poste d'assistante.

PLATEFORMES

Plate-Forme INOVSY

Plate-forme partenariale mutualisée, orientée vers les technologies mécaniques, les procédés et matériaux dont les objectifs sont :

- De rapprocher le tissu industriel et les laboratoires.
- De favoriser les échanges entre formation, recherche et industrie et de soutenir l'excellence des industriels de PACA.
- De réaliser des prestations pour les entreprises (transfert de technologie, ingénierie, formation...).

En phase 1 le coût total des investissements est de 2.544.398 € :

Attribution d'une subvention de 100.000 € à l'IUT d'Aix (délibération du 22 juillet 2010).

Attribution d'une subvention de 220.000 € à l'ENSAM, Centre d'Aix (délibération du 1er décembre 2010, convention prorogée par avenant, solde versée en décembre 2012).

En phase 2 Coût total des investissements : 3.269.000 € dont 2.000.000€ pour les Arts et métiers

Elargissement des thématiques : fonderie rapide des alliages légers, caractérisation grande vitesse et hautes températures, thermoplastiques (intéressant pour prothèses médicales)

Demande CPA : 300.000 € par l'ENSAM

Vote de 150.000 € au titre de 2012 au Conseil du 12/07/2012

Vote de 150.000 € au titre de 2013 au Conseil du 18/07/2013

À ce jour le soutien financier de la CPA à la plate-forme INOVSYS est de 620 000€.

OFFRE TERRITORIALE (TRANSPORT, FONCIER ÉCONOMIQUE, LOGEMENT)

La gare VAMP a été inaugurée en 2008, depuis elle connaît un succès relatif puisque le nombre de passagers augmente régulièrement mais elle reste difficile d'accès notamment pour les vitrollais et souffre d'une absence d'image. Depuis 2010, la Communauté du Pays d'Aix réfléchit en collaboration étroite avec la ville de Vitrolles sur le secteur Couperigne / gare VAMP / Estroublans pour désenclaver la gare et revaloriser les 2 zones d'activités.

En 2012, la Communauté du Pays d'Aix a participé au groupe de travail sur l'offre territoriale instauré dans le cadre du projet Henri Fabre et sous la direction de Monsieur le Sous-Préfet d'Istres.

En parallèle, la Communauté du Pays d'Aix avait lancé une étude faisabilité suite aux premières orientations pistes d'actions imaginées par l'AUPA. Cette étude a été menée en 2013 par le cabinet Elan développement. La Communauté du Pays d'Aix a eu à cœur d'adapter son projet aux besoins identifiés dans le cadre du projet Henri Fabre.

Le projet développé est donc constitué des 2 volets suivants qui ont chacun été retenu dans les priorités Henri Fabre :

- Un volet urbain transports qui doit permettre de relier la gare VAMP et le plateau haut où se situe la zone d'activités des Estroublans et le centre urbain de la commune et de favoriser l'usage des transports en commun.
- Un volet développement économique reposant sur la valorisation de 3 espaces : Couperigne, Estroublans et la Cuestat.

Ainsi, la zone de la Couperigne a été identifiée comme l'une des composantes du cœur de zone constituant l'offre territoriale à vocation économique du projet et l'articulation des transports tous modes autour de la gare VAMP comme une des actions prioritaires.

La Communauté du Pays d'Aix porte ce projet de développement. Elle a acté son engagement par le lancement d'une procédure de ZAC d'intérêt communautaire et l'ouverture d'une autorisation de programme d'un montant de 20 millions d'euros sur les 10 prochaines années.

Une mission pour l'élaboration du dossier de création de ZAC et de communication autour de CAP Horizon a été confiée à CITADIA. L'approbation du dossier de création est prévue pour fin 2014.

Parallèlement, la Communauté du Pays d'Aix mène une politique de maîtrise foncière en partenariat avec l'EPF PACA et la commune de Vitrolles. Après une adhésion de la commune en mai 2011 au dispositif conventionnel dit « cadre » en relais de la convention passée avec la région PACA pour la construction de la gare VAMP, une convention tripartite spécifique au projet CAP Horizon a été validée par le conseil de communauté en mars 2013 pour un engagement financier de 20 millions d'euros.

La Communauté du Pays d'Aix s'est également engagée en cofinancement avec MPM dans la réalisation d'une étude de déplacements et de mobilité sur le périmètre de l'aéroport et du projet Henri Fabre. À partir de l'analyse des besoins et des flux de déplacements tous modes confondus en l'état actuel et en fonction des projets structurants à court, moyen et long terme, l'étude mettra en évidence les points bloquants, les contraintes et les améliorations à apporter au regard de la capacité du territoire à se développer et des enjeux de développement durable.

À l'issue des travaux, l'étude doit permettre de :

- définir les mesures à adopter et les investissements à réaliser pour répondre à la problématique offre/demande en matière de transports collectifs et de mobilités douces ;
- définir les mesures à adopter et les investissements nécessaires pour résorber les points durs ;
- optimiser l'ensemble du système de déplacements : offre de transports en commun, stationnement, réseau viaire, information à l'utilisateur, mobilités douces ;
- anticiper les besoins futurs, dont ceux liés au projet Henri Fabre et proposer une offre qui réponde aux attentes du territoire ;
- traiter la question de la liaison hectométrique entre l'Aéroport et la gare VAMP.

Cette étude a été confiée à Horizon Conseil pour un montant de 130 000 €. Elle a démarré en mars et devrait s'achever fin 2014.

Pour ne pas créer une offre concurrente à celle déjà existante et positionner l'offre économique de CAP Horizon de manière adéquate, une étude de programmation économique et déclinaison de l'offre de services a été lancée. La commande est la suivante : réaliser un diagnostic précis du site et de son environnement immédiat et à proposer des orientations qui contribueront à favoriser l'attractivité du secteur et à

asseoir une stratégie économique concernant l'accompagnement du développement du projet Henri Fabre en complémentarité avec les autres projets en cours.

Cette étude a été confiée au cabinet Elan pour un montant de 60 000 €, pour une durée de 6 mois.

La Communauté du Pays d'Aix a montré son engagement, tant aux travers des délibérations de son Conseil Communautaire, que par l'engagement de près de 500.000 euros d'études. Elle répond favorablement à chacune des sollicitations reçues dans le cadre du projet Henri Fabre.

La Communauté du Pays d'Aix est consciente des enjeux de ce projet pour le territoire métropolitain et travaille activement après de tous les acteurs pour en favoriser les retombées économiques et parfaire l'adéquation de l'offre en matière de mobilité

OBJET : Aménagement du territoire - Prospective et aménagement de l'espace/ SCOT - Approbation de la convention de partenariat pour la mise en œuvre du projet Henri Fabre

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	85
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	85
Majorité absolue	43
Pour	85
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI

22 OCT. 2014